



Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20190702-2019\_\_20-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN D

mardi 2 juillet 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

### DELIBERATION N° 2019-20

#### Demande de reconnaissance Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

#### Le Comité.

- Vu la délibération 2017-27 entérinant la demande de reconnaissance EPAGE suite à la finalisation de la couverture du bassin hydrographique Agout par le SMBA,
- Vu la délibération 2019-01 et 2019-19 consolidant les statuts du syndicat mixte du bassin de l'Agout,
- Vu le rapport de présentation de Monsieur le Président,

#### Décide.

- De demander que le syndicat mixte du Bassin de l'Agout soit reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)
- AUTORISE le Président à lancer l'ensemble des procédures à cet effet

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT

PO

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

**SYNDICAT MIXTE BASSIN D**

**mardi 2 juillet 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2019-21**

**Décision modification n° 1 sur le budget Principal**

**Le Comité.**

Suite à une erreur de saisie du résultat de fonctionnement 2018 en section fonctionnement (15 239,44 € au lieu de 17 432,50 €) il convient de prendre la modification suivante :

- Recettes de fonctionnement

Art	Libellé	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 2 193,06 €

- Dépenses de fonctionnement

Art	Libellé	Variation
65	Autres charges de gestion courantes	+ 193,06 €
12	Charge de personnel	+ 2 000 €

**Décide.**

- De Valider la décision modificative n° 1

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

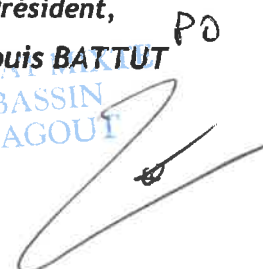
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT





Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le

SLO

SYNDICAT MIXTE BASSIN D

ID : 081-258101963-20190702-2019\_22-DE

mardi 2 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29Présents : 16Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2019-22****Décision modification n° 2 sur le budget Annexe GEMAPI****Le Comité.**

Suite à la l'intégration du SIAHVS au SMBA, il convient d'intégrer les résultats d'exercice de ce dernier. Il convient de prendre la modification suivante :

	RECETTES	Art	Libellé	Variation
SECTION FONCTIONNEMENT		002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 5 326,51 €
	DEPENSES	Art	Libellé	Variation
		66	Charges financières	+ 5 300,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	+ 26.51 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	Art	Libellé	Variation
		002	Excédent d'investissement reporté	+ 10 054,17 €
	DEPENSES	Art	Libellé	Variation
16		Emprunts et dettes assimilées	+ 5 000,00 €	
21		Immobilisations corporelles	+ 5 000,00 €	
020	Dépenses imprévues	54,17 €		

**Décide.**

- De valider la décision modificative n° 2

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

**SYNDICAT MIXTE BASSIN**

**mardi 2 juillet 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2019-23**

**Fête de la confluence en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Rivière Tarn à St-Sulpice**

**Le Comité.**

- Vu le rapport du Président

**Décide.**

- De Valider co-organisation de la fête de la confluence avec le SMRT le 15 septembre 2019
- D'allouer un budget maximum sur l'animation SAGE 2019 de 5 000 euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

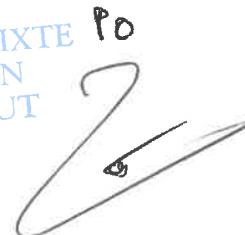
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



## SYNDICAT MIXTE BASSIN D

mardi 2 juillet 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

#### DELIBERATION N° 2019-24

##### Convention de travail « eau et urbanisme »

Afin d'apporter de la cohérence de territoire sur nos approches communes de la gestion intégrée du grand cycle de l'eau, il est proposé de conventionner avec le Syndicat Mixte de Rivière Tarn et le Syndicat Mixte du bassin versant Cérou-Vère, une convention d'objectif sur l'eau et urbanisme. Il s'agit de travailler conjointement sur un appui technique à l'élaboration à la fois du PLUi Gaillac-Graulhet et de la révision du SCoT Gaillacois.

Le SMRT ayant un poste dédié sur cette thématique et étant basé à Gaillac, il est proposé à l'assemblée une délégation à celui-ci afin de proposer un interlocuteur unique, basé localement et faisant le lien pour l'intercommunalité avec l'ensemble des syndicats de bassin versant.

Le coût maximum pour le syndicat sur ce temps partagé est estimé à 1 300 euros maximum.

##### Le Comité.

- Vu le rapport du Président

##### Décide.

- De valider la mise en place d'une convention de travail « eau et urbanisme »
- D'allouer un budget maximum sur l'animation SAGE 2019 de 1 300 euros.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble de pièces afférente à cet objet.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

*Jean-Louis BATTUT*

PO  
SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT





Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20190702-2019\_25-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 2 juillet 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

#### DELIBERATION N° 2019-25

#### Lancement étude d'extension de la convention de partenariat sur le poste SIG

Depuis 2008, les syndicats Rivière Tarn, Cérou-Vère, Viaur et Agout ont mutualisé un poste SIG à 80% du temps de travail. Le coût annuel pour le SMBA est de 2 300 euros par an.

Dans le cadre d'un projet de mutualisation élargi, les Syndicats Tarn Amont, Aveyron Amont, Tescou-Tescounet, Amboulas et à plus long terme Rance Dourdou (en cours de fusion), désirent mutualiser l'outil SIG et le poste. Au vu de cette forte extension, il doit être étudié l'éventuel doublement du poste, la définition d'un profil complémentaire, les possibilités de financements complémentaires.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation d'étudier cette extension de mutualisation.

#### Le Comité.

- Vu le rapport du Président

#### Décide.

- De valider le lancement d'une étude d'extension de la mutualisation,
- D'Autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives utiles.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**

PO

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



**SYNDICAT MIXTE BASSIN D**

**mardi 2 juillet 2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2019-26**

**Changement du matériel informatique**

Suite à l'arrêt de la mise à jour programmé du système d'exploitation Windows 7 (6 ordinateurs) et de leur ancienneté (entre 3 et 7 ans), une étude de renouvellement des ordinateurs ou leur passage sous Windows 10 sera présentée à l'assemblée afin de valider une stratégie optimale de la gestion du parc informatique.

Il est proposé de changer 3 postes et de mettre à jour 2 ordinateurs.

**Le Comité.**

- Vu le rapport du Président

**Décide.**

- De valider le remplacement et la mise à jour du matériel informatique,
- De déléguer au Président le choix de la meilleure offre
- D'Autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives utiles soit par la passation en location soit par l'achat du nouveau matériel avec un budget maximum d'investissement de 8 000 euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

PO

mardi 2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Marc COUSINIE, Jean-Louis BATTUT, Florence ESTRABAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Roger MONSIRVEN, Claude CULIE, Christian LAGASSE, François BONO, Nelly CALMET, Jean-Claude DE BORTOLI, Mickaël ROUQUETTE, Jean-Louis CALVET, Alain ALBOUI, Serge LAFON, Alain SEVERAC, Alain CABROL

Sont Excusés : Michel COLOMBIER, Alain AMALRIC, Christian RIGAL, Bruno DE BOISSESON, Bernard ROUANET, Harmonie GONZALES, Régis HUC

Sont absents : Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Florence BELOU, Alain BARTHES, Raymond FREDE, Jacques ICHE

Ont donné pouvoirs : Harmonie GONZALES à Brigitte PAILHET FERNANDEZ, Régis HUC à Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Alain ALBOUI est nommé secrétaire de séance.*

DELIBERATION N° 2019-27

Convention de mise à disposition d'un poste comptable pour 10 heures/semaine

Conformément au débat d'orientation budgétaire et suite à la demande de mise en disponibilité pour 2 ans de la comptable, il est proposé de conventionner avec la mairie de Lagarrigue pour un poste de comptable 10h semaine.

Le Comité.

- Vu le rapport du Président

Décide.

- D'Autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Lagarrigue dès le recrutement effectué.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 09/07/2019

Et publication du 09/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**

90

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT